



Choisissez le
prélèvement bancaire
à chaque facture

JANVIER 2026

C'est simple et pratique

1. Tranquilité



Vous êtes prélevés à date d'échéance sur votre compte bancaire ou postal. Plus de risque d'oubli ou de pénalités de retard.

2. Sécurité



Vous recevez votre facture 14 jours avant la date de prélèvement afin d'avoir le temps de la contrôler.

3. Économie



Fini le papier et les envois de règlement par voie postale. Le prélèvement bancaire est gratuit et écologique.

Équilibrez votre budget en toute liberté en choisissant

la mensualisation



C'est le meilleur moyen pour anticiper vos dépenses d'eau. Chaque mois, le même montant vous est prélevé à date fixe. Il est calculé en fonction de votre consommation antérieure sur les douze derniers mois. Vous pouvez le suspendre quand vous le souhaitez sur votre Espace Clients en ligne ou l'ajuster par un simple appel à nos services.

TÉLÉCHARGEZ

MON EAU SEM



Bénéficiez de tous nos services en ligne

Vos démarches disponibles 7j/7 - 24h/24



Avec MON EAU SEM et votre Espace Clients sur internet



espaceclients.eauxdemarseille.fr

Avec l'application mobile **MON EAU SEM** et votre Espace Clients en ligne, vous avez la possibilité d'accéder à toutes les **fonctionnalités et démarches à tout moment**.

Voici quelques-unes des possibilités qui vous sont offertes :

- **Contrôler et simuler sa consommation**
- **Gérer son abonnement**
- **Programmer des alertes de consommation par mail (avec un compteur télélevé)**
- **Souscrire à l'e-facture**
- **Visualiser et télécharger ses factures**
- **Payer de manière sécurisée**
- **Souscrire au prélèvement automatique et/ou mensualisé**
- **Mettre à jour ses informations**
- **Effectuer des demandes**
- **...**



Compatible pour
Iphone et Androïd

Sans oublier la rubrique "L'eau dans ma ville" qui vous permet de consulter les informations de votre commune sans avoir d'Espace Clients : qualité de l'eau, tarifs, charte service clients, règlements de service...

Proximité

Au service des usagers

En complément des solutions en ligne proposées par l'Espace Clients et l'application **MON EAU SEM**, la Société des Eaux de Marseille met à la disposition de tous de nombreux points d'accueil répartis sur tout le territoire.

Pour rencontrer un conseiller ou une conseillère de clientèle, chacun a à sa disposition :

- 2 agences d'accueil à Aix-en-Provence et Salon-de-Provence.
- 1 permanence à Trets.
- Des permanences en mairies de Beaurecueil, La Roque d'Anthéron, Meyreuil et Rousset et dans le bureau de Poste de Peyrolles-en-Provence organisées pendant les périodes de facturation.



Retrouvez toutes les adresses et horaires de ces points d'accueil sur eauxdemarseille.fr

Bonnes pratiques

Pensez à protégez vos équipements contre le gel

Avec l'arrivée du froid, votre compteur et vos installations extérieures peuvent geler, entraînant ainsi fuites ou coupures d'eau. Voici quelques conseils de prévention.

- **Isolez le compteur** en l'entourant avec des **sacs imperméables** qui contiennent du polystyrène ou avec des housses de protection. N'utilisez pas de laine de verre ou des chiffons qui retiendraient l'humidité.
- **Enrobez les tuyaux extérieurs** dans une gaine isolante.
- **Pendant les périodes de froid intense**, maintenez l'installation en service. Ouvrez éventuellement un robinet et assurez-vous qu'un très mince filet d'eau s'écoule en continu, pour éviter une rupture de canalisation.

